

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 4 MARS 2013

- n° 9 interne de M. Hans Werhonig (UDC) et de 19 cosignataires demandant la création d'un poste de secrétaire du Conseil général autonome du pouvoir exécutif communal

M. Hans Werhonig (UDC) résume la proposition ci-après :

"Par cette proposition interne, je demande la création d'un poste de secrétaire du Conseil général.

Il s'agit de modifier l'article 22, alinéa 1^{er} du règlement du Conseil général comme suit :

'Le ou la secrétaire du Conseil général est nommé(e) par le Conseil général et assume le secrétariat du Conseil général, du Bureau et des commissions du Conseil général. Il travaille en parfaite autonomie face au Conseil communal.'

Ce texte vise à assurer l'indépendance du Conseil général, afin de le renforcer dans son travail. Cette modification permettrait qu'il y ait enfin une séparation effective des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif de notre Ville.

Le Conseil général désigne son secrétaire général. Ce secrétaire est rémunéré par la Ville (selon le barème en vigueur pour les autres employés de la Commune)".